



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Alain LINGER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Pierre LAMBOROT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Lucien BRENOT	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel ROTGER	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Dijon - 12 avenue de Langres - Acquisition d'un garage et résiliation du bail commercial

La Société Civile Immobilière (SCI) « MATIDD » est propriétaire d'un immeuble situé 12 avenue de Langres à Dijon, cadastré section AN n°215.

Cet immeuble est concerné par la réalisation de la future ligne de tramway. Il est constitué de 2 bâtiments anciens en enfilade, d'une surface d'environ 224 m², à usage de garage de réparation et d'entretien automobiles.

Il est ainsi proposé d'acquérir ce bien moyennant l'indemnité globale de 300 000 €, indemnité de emploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine. A cette somme s'ajoutent les honoraires de négociation dus au Cabinet Thiérot, conseil de la SCI « MATIDD », d'un montant de 10 764 € TTC.

Il est également proposé de procéder à la résiliation du bail commercial détenu par la SARL « Garage de Pouilly », occupant ces locaux, moyennant l'indemnité totale de 100 000 €, indemnité de emploi comprise, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Enfin, il est proposé d'autoriser les gérants de cette société à conserver la jouissance de ce bien et à poursuivre leur activité commerciale jusqu'au 31 décembre 2009, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 300 €.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur la SCI « MATIDD » la propriété située 12, avenue de Langres, cadastrée section AN n° 215 de 250 m² ;
- **de procéder** à la résiliation du bail commercial dont est titulaire la SARL « Garage de Pouilly » pour cette propriété, à usage de garage de réparation et d'entretien automobiles ;
- **d'autoriser** les gérants de la société ci-dessus visée à conserver la jouissance de ce bien et à y poursuivre leur activité commerciale jusqu'au 31 décembre 2009 au plus tard, à titre gratuit et à titre strictement personnel, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 300 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 300 000 €, auquel s'ajoutent les honoraires de négociations dus au Cabinet Thiérot s'élevant à la somme de 10 764 € TTC et que cette résiliation du bail commercial interviendra moyennant un coût total de 100 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 JUIN 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le 26 JUIN 2009

Déposé en Préfecture le



